

PROCÈS-VERBAL de la quatre cent quatre-vingt-septième réunion du **COMITÉ EXÉCUTIF** de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) tenue le lundi 3 février 2025 à 16 h 30 au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

CONFIRMÉ LE 10 MARS 2025

Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent
BEAUSÉJOUR, Vincent Vice-recteur à l'enseignement et à la réussite		X*	KAMMOUN, Manel Professeure	X	
DUGUAY, Patrick Membre externe et président	X		LABERGE, Murielle Rectrice	X	
EL ZAIM, Adel Vice-recteur à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation		X*	MATHIEU, Alexandre Membre externe	X	
KAMAL, Najat Membre externe et vice-présidente	X		-	-	-
Personne convoquée	Présent	Absent	Personne invitée	Présent	Absent
GODMAIRE, Alain Vice-recteur à l'administration et aux ressources	X		-	-	-
Secrétaire générale	Présent	Absent	Attachée d'administration	Présent	Absent
OUELLET, Me Sophie	X		AUGER, Mireille	X	

*Absence motivée.

Le président, monsieur Patrick Duguay, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 16 h 35.

La rectrice sollicite l'accord des membres afin d'ajouter trois points à la présente séance, lesquels sont en lien avec une mission imminente en Europe et ne comportent aucune implication financière. Les points sont les suivants, soit :

- *Approbation de l'accord-cadre de collaboration entre l'Université du Québec en Outaouais-UQO (Canada) et l'Université de Bretagne Occidentale-UBO (France)*
- *Approbation de l'accord-cadre entre l'Université du Québec en Outaouais-UQO (Canada) et De Vinci Higher Education (France)*
- *Approbation de l'accord-cadre de collaboration entre l'Université du Québec en Outaouais-UQO (Canada) et l'Université de Rennes (France)*

Les membres conviennent unanimement d'ajouter ces trois (3) points à l'ordre du jour de consentement. Les documents afférents à ces points sont partagés par courriel avec les membres présents.

1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

Sur consentement des membres

- 2.- Procès-verbal :
 - 2.1 Quatre cent quatre-vingt-sixième réunion (25 novembre 2024)
 - 2.1.1 Adoption
 - 2.1.2 Affaires en découlant
- 3.- Octroi d'un contrat de service de travaux de peinture sur demande aux pavillons Alexandre-Taché, Lucien-Brault, Pierre-Moreau ainsi qu'aux résidences et Maisons de ville
- 4.- Octroi d'un contrat pour le remplacement de thermopompes aux pavillons Alexandre-Taché et Lucien-Brault
- 5.- Approbation de l'accord-cadre de collaboration entre l'Université du Québec en Outaouais-UQO (Canada) et l'Université de Bretagne Occidentale-UBO (France)
- 6.- Approbation de l'accord-cadre entre l'Université du Québec en Outaouais-UQO (Canada) et De Vinci Higher Education (France)
- 7.- Approbation de l'accord-cadre de collaboration entre l'Université du Québec en Outaouais-UQO (Canada) et l'Université de Rennes (France)

Affaires courantes

- 8.- Autorisation permettant à madame Murielle Laberge de signer le protocole d'entente ayant pour objet la conception et le démarrage d'un Centre d'Innovation en Cybersécurité et Technologies numériques
- 9.- Fixation des loyers des résidences universitaires de l'UQO
- 10.- Modification à la grille de signatures pour les dépenses, engagements ou modifications budgétaires inférieurs à 125 000 \$
- 11.- Période d'information et questions
- 12.- Prochaine réunion (lundi 10 mars 2025)
- 13.- Clôture de la séance

2.- Procès-verbal :

2.1 Procès-verbal de la quatre cent quatre-vingt-sixième réunion (28 novembre 2024)

2.1.1. Adoption

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la quatre cent quatre-vingt-sixième réunion (28 novembre 2024), et ce, sans modification.

2.1.2. Affaires en découlant

La rectrice informe les membres du comité exécutif qu'en ce qui concerne le procès-verbal de la quatre cent quatre-vingt-sixième réunion, les suites régulières ont été données.

3.- Octroi d'un contrat de service de travaux de peinture sur demande aux pavillons Alexandre-Taché, Lucien-Brault, Pierre-Moreau ainsi qu'aux résidences et Maisons de ville

L'UQO désire s'adoindre les services d'un entrepreneur pour effectuer les travaux de peinture sur demande aux pavillons Alexandre-Taché, Lucien-Brault, Pierre-Moreau ainsi qu'aux résidences et Maisons de ville.

Conformément à sa procédure d'acquisition des biens et services, l'Approvisionnement du Service des finances de l'UQO a lancé, le 12 novembre 2024, un appel d'offres public sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) en conformité avec les exigences réglementaires prévues au *Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics* (L.R.Q. C-65.1, r.5) adopté en vertu de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.Q., 2006, c. 29, c. C-65.1). L'objectif poursuivi était d'obtenir des entreprises possédant les qualifications requises, le tarif le plus concurrentiel tout en répondant aux exigences de l'UQO.

L'ouverture des soumissions a été faite le 17 décembre 2024. Trois entreprises ont déposé des soumissions conformes au devis. L'étude des soumissions a été faite par le Service des terrains et bâtiments et l'Approvisionnement du Service des finances de l'UQO. La recommandation est d'octroyer le contrat à l'entreprise Peinture SP (8573298 Canada Inc.).

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 487-CX-2312 concernant l'octroi d'un contrat de service de travaux de peinture sur demande aux pavillons Alexandre-Taché, Lucien-Brault, Pierre-Moreau ainsi qu'aux résidences et Maisons de ville; laquelle résolution est jointe en appendice.

4.- Octroi d'un contrat pour le remplacement de thermopompes aux pavillons Alexandre-Taché et Lucien-Brault

L'UQO désire s'adoindre un entrepreneur pour effectuer les travaux de remplacement de thermopompes aux pavillons Alexandre-Taché et Lucien-Brault.

Conformément à sa procédure d'acquisition des biens et services, l'Approvisionnement du Service des finances de l'UQO a lancé, le 13 novembre 2024, un appel d'offres public sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) en conformité avec les exigences réglementaires prévues au *Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics* (L.R.Q. C-65.1, r.5) adopté en vertu de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.Q., 2006, c. 29, c. C-65.1). L'objectif poursuivi était d'obtenir des entreprises possédant les qualifications requises, le tarif le plus concurrentiel tout en répondant aux exigences de l'UQO.

L'ouverture des soumissions a été faite le 16 décembre 2024. Quatre entreprises ont déposé des soumissions conformes au devis. L'étude des soumissions a été faite par le Service des terrains et bâtiments et l'Approvisionnement du Service des finances de l'UQO. La recommandation est d'octroyer le contrat à l'entreprise Barette Bernard Énerflamme Inc.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 487-CX-2313 concernant l'octroi d'un contrat pour le remplacement de thermopompes aux pavillons Alexandre-Taché et Lucien-Brault; laquelle résolution est jointe en appendice.

5.- Approbation de l'accord-cadre de collaboration entre l'Université du Québec en Outaouais-UQO (Canada) et l'Université de Bretagne Occidentale-UBO (France)

L'Université de Bretagne Occidentale (UBO) à Brest en France est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, l'UBO a pour missions premières de concourir au développement de la recherche et à l'élévation du niveau scientifique, culturel et professionnel de la nation et des individus qui la composent, à la croissance régionale et nationale, à l'essor économique et à la réalisation d'une politique de l'emploi. Elle offre, à ses 23000 étudiants, 85 licences et 100 masters dans les domaines suivants : Arts, lettres, Langues, Droit, Économie, Gestion, Sciences et Technologies, Santé, Sciences de la mer et du littoral, Sciences du sport, Sciences de l'éducation, Sciences humaines et sociales, avec

notamment un Licence en Informatique Parcours international et un portail ISI (Informatique Sciences pour l'Ingénieur) pluridisciplinaire avec des formations en Informatique, Réseaux informatiques et Cybersécurité, Électronique, Télécommunications, Image et Son, Génie mécanique. Leur recherche est axée sur 4 grands axes, soit : Mer; Santé Agro Matière; Sciences de l'Homme et de la société; et Numérique Mathématiques dont l'Institut Brestois et son Laboratoire des Sciences et Techniques de l'Information, de la Communication et de la Connaissance.

Soucieuse de renforcer son attractivité et d'accroître sa visibilité à l'international, l'UBO s'est engagée avec sa labellisation HRS4R (sceau de la commission européenne) à favoriser la mobilité des chercheur·es. Dans le cadre du programme Erasmus+, l'UBO est également détentrice de la Charte Erasmus+pour l'Enseignement Supérieur.

Étant donné les intérêts partagés de l'Université de Bretagne Occidentale et de l'UQO pour la formation et la recherche en informatique et cybersécurité ainsi que les valeurs communes en développement durable et responsabilité sociétale et solidaire, une collaboration avec cet établissement serait fructueuse et pourrait déboucher à la création d'un double diplôme en cybersécurité. Une fois le partenariat bien ancré, des collaborations de recherche pourraient être envisagées dans le secteur numérique, mais aussi le secteur de la Mer avec l'ISFORT.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 487-CX-2314 concernant l'approbation de l'accord-cadre de collaboration entre l'Université du Québec en Outaouais-UQO (Canada) et l'Université de Bretagne Occidentale-UBO (France); laquelle résolution est jointe en appendice.

6.- Approbation de l'accord-cadre entre l'Université du Québec en Outaouais-UQO (Canada) et De Vinci Higher Education (France)

Le Pôle Léonard de Vinci de France est composé de trois établissements d'enseignement supérieur délivrant des diplômes reconnus en France dans les secteurs du numérique : École de Management Léonard de Vinci (EMLV); l'École Supérieure d'Ingénieurs Léonard de Vinci (ESILV) et une école de web & multimédia, IIM Digital School (IMM).

Les écoles du Pôle Léonard de Vinci ont développé une transversalité pédagogique qui permet aux 7000 étudiants de travailler en équipes pluridisciplinaires (gestionnaires, ingénieurs, designers) tout en progressant dans leur formation et leurs savoirs numériques. Cette organisation, dotée d'un incubateur pour ses écoles, offre des possibilités de doubles diplômes en entrepreneuriat, finance et digital marketing. Les Écoles Léonard de Vinci ont avant tout une vocation professionnalisante, et leur objectif prioritaire est celui de l'insertion professionnelle des étudiants.

Dans leur plan stratégique, le Pôle Léonard de Vinci compte diversifier l'offre de programmes, notamment pour les publics internationaux MS, MSc et MBA et Baccalauréat dans les 3 écoles, avec pour objectif d'avoir 25 % des étudiants inscrits à un double diplôme ou un programme hybride. Ils comptent également développer des programmes de formation dans les secteurs de la technologie telle que la cybersécurité avec des majeures au Baccalauréat (licence) en Ingénierie numérique et au MBA du management de la cybersécurité. De plus, une expérience internationale est obligatoire pour les 4 100 étudiants de l'ESILV pour obtenir le titre d'ingénieurs ou le grade de licence. Ils peuvent soit réaliser un semestre ou un double diplôme au sein d'une université partenaire, soit effectuer un stage en entreprise.

Étant donné l'alignement des objectifs stratégiques, la table est mise pour que l'UQO puisse négocier rapidement un double diplôme (D.E.S.S.) en cybersécurité avec De Vinci Higher Education. À la suite d'une visite du Campus Cyber à Paris en mai 2024, des discussions ont été engagées avec l'École supérieure d'ingénieurs pour des possibilités de collaboration notamment en cybersécurité, intelligence artificielle et innovation numérique et la signature de cet accord-cadre de collaboration.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 487-CX-2315 concernant l'approbation de l'accord-cadre entre l'Université du Québec en Outaouais-UQO (Canada) et De Vinci Higher Education (France); laquelle résolution est jointe en appendice.

7.- Approbation de l'accord-cadre de collaboration entre l'Université du Québec en Outaouais-UQO (Canada) et l'Université de Rennes (France)

Université de Rennes, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel expérimental, accueille plus de 37 000 étudiantes et étudiants au sein de ses unités, facultés, écoles et instituts, notamment les Collégiums Technologique, en Droit, en Science politique, en Économie-Gestion; en Santé et sciences; en Ingénierie, ainsi que ses Instituts, plus particulièrement l’Institut national des sciences appliquées de Rennes, Sciences-Po Rennes, l’École des hautes études en santé publique ainsi que des écoles doctorales en Droit et Politique; Écologie et Géosciences; Éducation et Langages; Société; Informatique et Systèmes; Science de la matière, Sciences pour l’ingénieur, Sciences de la vie et Santé et Sciences de gestion.

L’Université de Rennes est détentrice du sceau HR Excellence in Research qui reconnaît sa participation à la construction de l’Espace européen de la recherche et est membre de l’European Digital UniverCity. L’université a une volonté de réduire son empreinte de carbone, de favoriser les nouvelles pratiques de mobilité et transport et est engagée contre la discrimination. Il s’agit là de valeurs et objectifs partagés par l’UQO.

L’Université de Rennes possède de nombreux programmes d’études et domaine de recherche d’intérêt commun qui pourraient nourrir une fructueuse collaboration. C’est pourquoi des discussions ont été engagées entre notre Département d’informatique et d’ingénierie en vue de conclure un accord-cadre de collaboration.

Par ailleurs, d’autres accords de mobilité étudiante pourraient être envisagés. L’UQO pourrait éventuellement bénéficier de l’appui de l’Université de Rennes dans la mise en place d’un plan d’action sur de bonnes pratiques professionnelles et éthique en recherche et la mise en place d’outils administratifs performants (Environnement numérique de travail).

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l’unanimité d’adopter la résolution 487-CX-2316 concernant l’approbation de l’accord-cadre de collaboration entre l’Université du Québec en Outaouais-UQO (Canada) et l’Université de Rennes (France); laquelle résolution est jointe en appendice.

8.- Autorisation permettant à madame Murielle Laberge, à signer le protocole d’entente ayant pour objet la conception et le démarrage d’un Centre d’Innovation en Cybersécurité et Technologies numériques

Compte tenu de la volonté de l’UQO et de la Ville de Gatineau de répondre aux besoins du milieu en développant des pistes de solutions pour appuyer le développement du secteur de la cybersécurité et des technologies numériques, la Ville de Gatineau souhaite soutenir financièrement l’initiative de créer un milieu qui réunit des représentants et représentantes de l’écosystème afin de développer le secteur et de mener des projets dans le domaine de la cybersécurité et de la transformation numérique.

Ce projet collectif vise donc à créer un lieu et un milieu de collaboration qui stimuleront la recherche et l’innovation par le regroupement d’acteurs multisectoriels qui développeront des technologies et des services numériques et contribueront au partage d’expertise, de créativité et de compétences.

Le protocole d’entente entre la Ville de Gatineau prévoit un financement de la Ville à hauteur de 300 000 \$ sur trois ans.

Il est prévu qu’un autre montant de 300 000 \$ proviendra d’ID Gatineau et fera l’objet d’une entente séparée sur le modèle de celle-ci.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l’unanimité d’adopter la résolution 487-CX-2317 concernant l’autorisation permettant à madame Murielle Laberge de signer le protocole d’entente ayant pour objet la conception et le démarrage d’un Centre d’Innovation en Cybersécurité et Technologies numériques; laquelle résolution est jointe en appendice.

9.- Fixation des loyers des résidences universitaires de l'UQO

L'Université offre un service de résidences universitaires depuis 1990. Ce service a une capacité d'accueil de 92 locataires aux Résidences Taché et de 106 locataires aux Maisons de ville. Le service des résidences est géré par la Corporation des services universitaires de l'Outaouais et des Laurentides. Le taux d'occupation des résidences est de près de 100 % sur neuf (9) mois et ce service est hautement apprécié par nos étudiants.

Le Tribunal administratif du logement du Québec fournit des barèmes aux locataires permettant d'établir une fixation annuelle de loyer juste et raisonnable. À cette fin, un outil de calcul en ligne pour la fixation de loyer est disponible sur leur site. Cet outil tient compte des frais d'exploitation des immeubles à logements et des travaux d'entretien et de rénovation. Il est à noter que la construction des Résidences Taché date de 1989 et celle des Maisons de ville de 2003. Ces immeubles font l'objet de travaux d'entretien annuel. Ces coûts sont en croissance pour maintenir les unités de logement en bon état.

Lors de sa réunion du 12 février 2024, le conseil d'administration a approuvé la grille de fixation de loyer pour l'année 2024 2025, résolution 467-CA-7372. Cette grille prévoyait des hausses de loyer d'environ 4 % pour les Résidences Taché et 5 % pour les Maisons de ville.

Une nouvelle grille tarifaire est proposée avec une augmentation de 4 % pour les résidences Taché et les Maisons de ville pour l'année 2025 2026. Le calcul pour la fixation de loyer 2025 2026 du Tribunal administratif du logement propose une augmentation d'un peu plus de 4 %.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 487-CX-2318 concernant la fixation des loyers des résidences universitaires de l'UQO; laquelle résolution est jointe en appendice.

10.- Modification à la grille de signatures pour les dépenses, engagements ou modifications budgétaires inférieurs à 125 000 \$

Le Vice-rectorat à l'administration et aux ressources soumet pour approbation une nouvelle grille de signature pour les dépenses, engagements ou modifications budgétaires avec les modifications suivantes :

- Sous la « délégation de 20 000 \$ et moins », ajouter l'appellation « Vice-doyen·ne à la recherche et à la création » en suivi de la création du poste de Vice-doyenne ou de Vice-doyen à la recherche et à la création au Décanat de la recherche et de la création à Gatineau (cadre, catégorie 2), lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 2 décembre 2024.
- Sous la « délégation de 20 000 \$ et moins », ajouter l'appellation « Cadre opérationnel » en suivi de la création du poste temporaire de Cadre opérationnel à Gatineau (cadre, catégorie 2).
- Afin de simplifier les processus administratifs, augmenter le pouvoir de signature pour « Technicien·ne en administration - Gestion départementale » :
 - o Sous la « délégation de 500 \$ et moins », retirer l'appellation « Technicien·ne en administration - Gestion départementale »
 - o Ajouter une délégation de pouvoir de signature de 750 \$ et moins et, sous cette délégation, ajouter l'appellation « Technicien·ne en administration - Gestion départementale » afin de permettre à la personne occupant la fonction de technicien·ne en administration - Gestion départementale d'autoriser les dépenses relatives aux factures des directeurs/trices de département.

Le président indique qu'il serait intéressant d'obtenir le portrait de tout ce qui a été fait pour atteindre la cible 5 du plan stratégique, soit pour simplifier les processus en misant sur l'agilité et l'efficacité.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 487-CX-2319 concernant la modification à la grille de signatures pour les dépenses, engagements ou modifications budgétaires inférieurs à 125 000 \$; laquelle résolution est jointe en appendice.

11.- Période d'information et de questions

La rectrice souligne l'entrée en poste aujourd'hui de la nouvelle directrice des communications et du recrutement, madame Mariane Leduc.

12.- Prochaine réunion

La prochaine réunion du comité exécutif aura lieu le lundi 10 mars 2025 à 16 h 30.

13.- Clôture de la séance

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 16 h 46.

Original signé par :

Patrick Duguay, président
Me Sophie Ouellet, secrétaire générale